La Gazette de Quebec.

4804.] SAMEDI, 13 JUIN, 1835. [Tome 72.

LA GAZETTE DE QUEBEC.
Est publiée chaque jour, chez *Neilson & Cowan*, imprimeurs libraires, rue de la Montagne, Québec.
Lundis, mercredis et *vendredis*, en anglais, *mardis, jeudis* et *samedis*, en français.

Abonnement pour les deux papiers 30s. par an, et 9s. frais de poste. Le papier français ou anglais séparément, 20s. p. a., et 6s. frais de poste

Avertissemens:—Ceux envoyés avant midi le jour de la publication seront publiés selon l'ordre par écrit donné, ou bien dans les deux langues jusqu'à contre-ordre faute de direction par écrit, à raison de 2s. 6d. pour 6 lignes et au dessous, la première insertion, et les suivantes 7d, chaque; pour 10 lignes et au dessus de 6, 3s. 4d., la première insertion, et chaque suivante 10d. Dans les deux langues le double des taux mentionnés.

Agens: *Montréal*, MM. E. R. Fabre & Cie; *Trois Rivières* M. George Stobbs; *St. Andrè*, (Ostanaula). W. G. Blanchard; *Cap Santé*, G. W. Allsopp, écuyer; *Ste. Anne*, P. A. Dorion écuyer; *Lothinière*, M. Filteau; *Rivière du Loup*, M. Chalon; *Nicolet*, M. Cresse; *La Baie*, M. D. M. D. McDonald; *Sherbrooke*, C. Whitcher, écuyer; *Berthier*, M. Tranchemontagne; *St. Denis* M. Mignault; *St. Charles*, Dr. Davert; *Laprairie*, M. J. Johnson; *St. John*, M. Demarez; *Edouardsburg*, M. Slevin; *Ste. Marie Nouvelle-Beauce*, M. Roux; *St. Thomas*, De Taché; *Ste. Anne; Grande Anse*, R. Pauze, écuyer; *Rivière-Ouelle*, M. Jorre; *Kamouraska*, Capt Gauvreau; *Rimouski*, P. Gauvreau, écr.

☞ Presque tous les maîtres de poste dans la province ont consentis à recevoir des abonnés.

JOURNAUX DE PARIS JUSQU'AU 28 AVRIL.

Paris, 25 *avril*:—Les travaux du Luxembourg continuent avec une grande activité, et de nouvelles mesures de précaution viennent d'être ajoutées à celles qui avaient été précédemment arrêtées. Ainsi, au-dessus du toit de la prison faisant face à la rue du Pot-de-Fer, on construit une palissade d'environ douze pieds de haut sur quarante de long; elle est destinée à empêcher les locataires des maisons voisines d'avoir vue sur la cour et de faire passer quoi que ce soit aux détenus.

On vient de commencer en même temps la double palissade, qui conduira de la prison au pérystile de la salle d'audience, à travers le jardin, et au moyen de laquelle les accusés y seront amenés chaque jour. Elle aura dix pieds de haut. On entame le travail en même temps sur plusieurs points, pour qu'elle soit plus vîte achevée.

Un certain nombre d'étrangers sont arrivés depuis quelques jours, venant de Lyon, Saint-Etienne, etc... La plupart appartiennent aux familles des prévenus. Ils se sont installés dans les hôtels garnis, voisins du Luxembourg, qui ne tarderont pas à être encombrés, tandis que les riches habitans du quartier s'empressent déjà de quitter Paris et de se réfugier dans la campagne.

—On lit dans le *Temps*:

"Il n'est qu'un bruit dans le corps diplomatique, c'est que le gouvernement français est dans l'intention d'abandonner Alger, que l'engagement en est pris, et tout ce qui se fait dans les chambres et au-dehors n'est qu'une forme pour déguiser et préparer une résolution vieille comme l'avènement.

Paris, 26 *avril*.—On nous assure que les préparatis de départ se font avec beaucoup d'activité à la légation des Etats-Unis d'Amérique. Selon le langage des personnes atttachées à cette ambassade, M. Livingston regarde l'amendement introduit dans e pr ojet de loi adopté par la chambre comme devant n tr ainer l'annulation du traité.

—Nous lisons dans le *Journal du Havre* d'hier:

"Le commodore Elliot de la frégate américaine la *Constitution* vient d'arriver ce matin de Paris dans notre ville. On pense que la *Constitution*, qui louvoie depuis deux semaines au large de notre rade, partira ce soir pour l'Angleterre.

Les journaux ont annoncé la mort de M. Guillaume de Humboldt, ancien ministre de Prusse.—Voici un extrait d'une lettre de Tegel, près de Berlin, du 10 avril, que M. Alexandre de Humboldt, le célèbre voyageur, a écrite à M. Arago, de l'Institut:

"J'ai eu le malheur de perdre mon frère avant-hier soir. Je suis dans le plus profond abattement. Dans les grandes douleurs on pense à ceux qui nous sont les plus chers; je me sens un peu soulagé en vous écrivant.....Nous l'avons vu mourant pendant dix jours. Sa faiblesse avait cruellement augmenté depuis plusieurs semaines. Il travaillait sans cesse; il laisse deux ouvrages à-peu-près achevés: l'un sur les langues de l'Archipel indien, dérivant du sanscrit; l'autre sur l'origine et la philosophie des langues en général. Ces ouvrages seront publiés.

—On écrit de Rome 11 avril, à la *Gazette d'Augsbourg*:

"Le pape a célébré aujourd-hui en personne, dans la chapelle Sixtine, un requiem solennel pour le défunt empereur d'Autriche. Le cardinal prêtre Francesco Canah vient de mourir à l'âge de 71 ans. Il avait été créé cardinal au mois de juin 1834; il avait accompagné Pie VI lors de son voyage à Vienne en 1782, et avait souvent rempli depuis cette époque des missions importantes."

—Les personnes qui sortaient dimanche jour de Pâques, de la paroisse Saint-Roch, étaient péniblement affectées de voir les maçons travailler publiquement au château des Tuileries.

—On écrit de Bordeaux, 21 avril:

"Les journées et les nuits du 16 et du 17 avril ont été funestes à nos récoltes. La gelée a causé de grands ravages, et les nouvelles que nous recevons des autres départemens nous apprennent que ces ravages se sont étendus fort loin. Il parait que les mauvais temps de la semaine dernière ont régné par toute la France, car nous lisons dans le *Toulonnais* que, dans la nuit du 17 au 18, une grande quantité de neige a couvert les montagnes de l'arrondissement de Toulon; il gelait dans ce moment.

Le mouvement religieux qui s'est manifesté dans toute le France, est constaté aujourd'hui par le *Constitutionnet*. Voilà comment exprime ce journal:—

"Les solennités religieuses de ces derniers jours avaient attiré dans les églises une foule considérable de fidèles; Saint Roch, surtout, l'église en vogue, ne pouvait suffire à l'affluence qui se pressait jusque sur les degrés que le canon du 13 vendémiaire a rendus fameux. Des sergens de ville en grand nombre et en uniforme faisaient la police de l'intérieur du temple, et désignaient aux assistans les issues par lesquelles il leur était permis de sortir. La recette des chaises s'est élevée, dit-on, dans cette église, à 15,000 fr. pour les trois derniers jours. Ailleurs, la foule n'était guère moins pressée, et on cite des églises où, sur des alertes données par des filous, bon nombre de bourses ont été coupées."

JOURNAUX AMERICAINS.

BATEAU LE PLUS LEGER DU MONDE.—Le steamboat *Lexington*, a fait son premier voyage à Providence et est revenu hier. Il est arrangé et disposé de manière à donner de l'air et de l'agrément. Mais ce n'est pas particulièrement pour cèla qu'il mérite d'être remarqué, quoique sous ces rapports il n'en céde probablement pas à aucun autre bateau. Sa supériorité consiste dans la solidité et l'aisance de sa marche, et par dessus tout, sa vélocité pour laquelle, nous pensons pouvoir dire sans crainte, il surpasse celle de tous les autres bateaux du monde, et a, de fait, acquis un dégré que l'on croyait impossible, il y a deux ans et qui est propre à fournir nouvelle matière à l'investigation relativement à la valeur des améliorations modernes dans le mode de voyager. Le *Lexington* s'est rendu à Providence en douze heures et vingt-huit minutes avec les retardemens, et est revenu de Providence, en douze heures, vis-à-vis Dry-Dock, en cette ville. Durant une partie du chemin il fit vingt miles à l'heure. L'on dit que la distance de New-York est de deux cent dix miles. La construction de *Lexington*, est nouvelle, sous plusieurs rapports, et vû que ce sont ces nouveautés qui lui donnent sa supériorité, elles seront intéressantes pour des personnes engagées dans la construction de bâtimens. Il a 208 pieds de longueur, 22 pieds de poutre et 11½ pieds de cale.—Sa charpente est faite de manière à lui donner la plus grande force et est assemblée avec le plus grand soin et la plus grande élégance. Mais ce qui le rend capable de supporter le poids qui presse sur la proue et sur la poupe, sur une ligne si longue, lorsqu'elle est forcée dans l'eau, à un taux si rapide, c'est que le pont en une arche, et amène toute la pesanteur sur le bout des membres et du bordage au lieu des côtés. Les palettes ont 24 pieds de diamêtre et font 21 et 23 révolutions par minute. La bouilloire et le poids du méchanisme sont placés dans la calle, aussi loin que possible. Quelques-uns des passagers ont déjeuné à Boston hier, et ont apporté des journaux de Boston d'hier matin Le *Lexington* a été construit par Bishop et Simonson, sous la direction du capitaine Cornelius Vanderbitt, son propriétaire. Sa construction montre une grande connaissance des principes de méchanisme, et un génie particulièrement entreprenant et indépendant. Nous aurions du dire que nonobstant sa grande rapidité, il n'est pas besoin de piles de bois sur le pont et la dépense du bois n'excède pas la moitié de ce qu'il en faut pour les bateaux ordinaires. La vélocité avec laquelle il est descendu de Providence, le mènerait en quatre jours à la Nouvelle-Orléans. (*Journal of Commerce.*)

New-York (*lundi soir*) 8 *juin*.—Ce matin, vers trois heures et demie, un incendie éclata dans une étable, en arrière du n°. 209, rue Elizabeth et s'étendit avec une rapidité alarmante dans Mott Street, consumant toute la rangée de maisons sur Prince Street, entre les rues Elizabeth et Mott. Environ deux cens familles se sont trouvées sans logemens. (*Star.*)

—Ce sont les généreux efforts des journaliers Irlandais qui ont arraché à la mort la plus grande partie des victimes du dernier accident terrible arrivé à la Nouvelle-Orléans. Nous sommes toujours fiers et prêts à rendre justice aux Irlandais, lorsque leur conduite les en rend dignes.—(*Star.*)

—Le *Detroit Free Press* dit que le commerce sur les lacs a surpassé les calculs les plus extravagans. L'on peut se former une idée du commerce de ce port seul, par le fait que le matin du 23 du courant, dix goëlettes, et le matin suivant vingt autres arrivaient près de cette ville, presque toutes chargées de marchandises pour des marchands du Détroit, et quelques-unes destinées plus loin à l'ouest.

—Le nombre des émigrans au Michigan surpasse toute comparaison. Les auberges du Détroit sont remplies. Le *Detroit Free Press* nous dit qu'il en est débarqué trois mille depuis l'ouverture de la navigation. L'élégant steam-boat neuf, *Thomas Jefferson*, part de Buffalo le 6 pour les lacs supérieurs, Chicago, etc. Le trajet sera agréable et ne peut qu'être profitable à ceux qui assistent aux ventes des terres de Chicago.—(*Journal américain.*)

—"Le mot *patriote*, nous dit Cobbet, tire son origine d'un nommé *Pat*, Irlandais, qui vivait du temps de Cromwell. C'était un homme turbulent et perturbateur, sans cesse en invectives contre le gouvernement républicain et causa plus d'un *riot*—ce qui donna lieu au peuple de dire fréquemment ce *Pat-riote*. Depuis, ces deux mots ont été réunis dans un, en en faisant le mot *patriote*."

HAUT-CANADA.

Kingston, (H. C.) 6 *juin*.—BILL D'EMPRUNTS.—Nous apprenons avec plaisir que Daniel Jones, écr., de Brockville, est l'agent dont nous avons parlé dans notre première page, comme devant se rendre en Angleterre pour appuyer la passation de l'important bill d'emprunts.—*Chron.*)

Vingt garçons, de la société amie des enfans de Londres, sont arrivés ici hier, (jeudi) dans le *Margaret* de Bytown, et sont partis ce matin, (vendredi) dans le steamboat St. George, pour Toronto.—*ibid.*

Il ne faut pas être bien abile pour prédire une abondante récolte, plus particulièrement, comme nos cultivateurs, appréhendant quelques revers ont fait des semences extra. La végétation, d'après le *Spectator*, va au "gallop."—(*ibid.*)

Deux soldats, Thomas Major et Samuel Sandford, appartenans au détachement du 24e. Régt. arrivé ici jeudi dernier, sous les ordres du Capitaine J. B. Harris, se sont noyés aux et au-dessus des Rapides Carilon, en montant. Le premier, dans un accès de dépit et d'ivresse, sauta à l'eau dans l'après-midi du 29 dernier, et l'autre tomba accidentellement pendant la nuit.—(*ib.*)

BAS-CANADA.

Montréal (*jeudi soir*) 11 *juin*.—Le capitaine Vaughan a été assez heureux pour sauver sept hommes dans un état de grand épuisement, de quelques plançons détachés, et après leur avoir prodigné tous les soins, les débarqua à Sorel, La cage était de grande valeur et appartenait à ce que nous dit notre auteur, à M. Grant, de la rivière Ottawa, qui était lui-même un des sept arrachés à la mort mercredi matin.—(*Gazette.*)

Montréal, 10 *juin* 1835.—Nous avons cru devoir donner à nos lecteurs un précis complet des débats qui ont eu lieu au conseil de ville, au sujet de l'élection du maire. Ces débats ont agité une question assez importante: savoir celle de la compatibilité des deux places de maire et d'inspecteur. Nous avons déjà eu occasion de parler à ce sujet et nous avons exprimé en partie la même opinion que M. Lafontaine. Comme lui, nous avons trouvé qu'il était aussi inconvenant que ridicule que l'inspecteur des chemins soit maire ou même échevin. Malgré la manière habile dont M. E. E. Rodier a soutenu que l'inspecteur des chemins n'est point serviteur de la corporation, nous ne partageons point son avis à cet égard. Il est vrai que la corporation ne peut ni nommer, ni destituer, ni châtier l'inspecteur; mais elle peut lui donner des ordres, lui voter un salaire plus ou moins élevé, lui allouer des sommes pour travaux extraordinaires qu'il est à son pouvoir de juger, et en ce sens il est incontestable que l'inspecteur est *soumis* à la corporation et se trouve dépendant d'elle, quoiqu'il ne soit pas aussi exactement son serviteur que ses autres officiers. L'expérience d'ailleurs a offert plusieurs cas où le maire se trouvait obligé de donner des ordres à l'inspecteur, et cela parle seul.

Quant à la capacité, nous différons entièrement d'opinion avec M. Lafontaine et nous croyons vraiment que M. Viger est infiniment plus capable de bien remplir la place de maire que le candidat qu'on lui a opposé. Celui-ci même nous semble, par sa profession et par les devoirs indispensables et nombreux qu'elle impose, hors d'état de pouvoir s'en acquitter. Le Dr. Nelson peut être excellent médecin et chirurgien, et sous ces deux rapports nous nous plaisons à lui rendre hommage; mais il y a une grande différence entre ouvrir une vaine et ouvrir un canal, entre guérir une fracture et tirer un alignement; entre les détails des besoins d'une ville et ceux des besoins du corps humain. Le Dr. Nelson n'a, ce nous semble, ni le temps, ni l'expérience, ni l'honneur qui conviennent à un maire, et sous ces rapports nous croyons que son concurent lui est infiniment supérieur.

Quant à la question du cumule des places, agitée par MM. Lafontaine et Rodier, nous ne prétendons point la discuter ici; mais nous n'avons pas été peu surpris d'entendre M. Rodier s'exprimer comme il l'a fait à ce sujet. "Je suis l'ennemi du cumule "des places, a-t-il dit, mais seulement, lorsque l'in-"dividu qui les occupe profite du revenu qu'elles "lui donnent pour opprimer le peuple ou lorsqu'il "n'a pas les talens nécessaires pour les remplir; "dans tout autre cas je ne m'y oppose point." Cette distinction nous parait singulière et elle mènerait à des conséquences presqu'absurdes. C'est au moins reconnaitre le principe de la légitimité du cumule et en blâmer seulement l'application en certains cas; nous ne pensons pas que ce fût là l'intention de M. Rodier; mais si elle était telle, nous lui demanderons comment l'on pourra faire la distinction des cas et comment, avant qu'un individu soit revêtu des places, on pourra savoir s'il en abusera pour opprimer le penple, ou s'il a tous les talens requis.

Le public aura peut-être trouvé un peu singulier que la politique soit venu jouer un rôle dans une discussion d'intérêts municipaux; peut-être aura-t-il été étonné des complimens gracieux adressés à M. Viger par M. Lafontaine; quant à nous, sans examiner s'ils sont fondés ou non, nous les trouvons tout à fait déplacés. Qu'importe, après tout, à la ville de Montréal que son maire ait tels ou tels principes politiques, s'il est actif, intelligent et désintéressé dans l'exercice de ses devoirs? Que lui importe qu'il soit partisan de la majorité de la chambre ou de celle du conseil, s'il remplit sa charge avec impartialité. Ces remarques de M. Lafontaine nous donneraient à croire qu'il est déterminé à faire son possible, pour que la corporation soit encore un corps politique et prenne une part active dans des affaires qui ne sont nullement de son ressort. Ce désir a peut-être influé beaucoup sur son vote; car il espérait, sans doute, être mieux secondé dans ses vues par le candidat qu'il a proposé, vu qu'il est un partisan politique plus chaud et plus violent. (*Ami du Peuple.*)

Nos *patriotes* sont toujours fidèles à leur plan de tromper pour parvenir à leurs fins; dans ce moment ils intriguent pour prévenir le peuple contre le commissaire qui doit se rendre en Canada, et cherchent à le peindre au peuple sous des couleurs qui lui ôteront toute l'influence qu'il aurait pu avoir, et qui porteront sans doute atteinte au succès de sa mission conciliatrice. Déjà ils ont répandu dans les campagnes et parmi la classe moins éclairée de la ville "que cet homme était un tory, ou *bureaucrate* "achevé; qu'il venait ici pour prendre le parti des "écossais contre le peuple et pour soutenir le gou-"verneur; qu'on ne pouvait en attendre aucune "justice, parce qu'il est payé pour ne pas la rendre, "et que le mieux serait de ne point se soumettre à "une autorité qui n'est pas légitime et qui est une "insulte aux droits du peuple," etc. etc. Nous tenons ces divers rapports de quelques personnes de la ville et de la campagne, à qui ils ont été faits par certains patriotes officieux, discoureurs toujours prêts à expliquer au peuple ce qu'ils ne comprennent point eux mêmes, ou à tromper son opinion chaque fois que l'occasion s'en présente.—(*ib.*)

Le temps continue à être fort beau. Les pluies et la chaleur qui ont lieu alternativement, donnent une force étonnante à la végétation et les récoltes de toutes sortes ont la plus belle apparence. Les arbres fruitiers promettent beaucoup.—(*ib.*)

QUEBEC:

SAMEDI, 13 JUIN, 1835.

Nous avons reçu ce matin les journaux de Londres du 30, et ceux de Paris du 28 avril, apportés par le paquebot *Britania*, arrivé à New-York, et parti le 1er mai.

Il n'y a rien de positif, à ce que nous pouvons apprendre, sur le départ du lord Amherst. Quelques doutes paraissent exister s'il se rendra ou non en Canada. M. le capitaine McInnon était débarqué le 29 à Liverpool et se rendrait à Londres le 30, y transportant toutes les démarches de nos séances de l'hiver dernier. Cela, sans doute, causerait quelque retard relativement au départ d'un haut-commissaire. Le paquebot du 8 avril rentrait à Liverpool le 1er mai. Ce fut dans le paquebot du 16 que MM. Neilson et Walker firent voile, et ces messieurs, probablement, auront débarqué à Liverpool du 4 au 8 mai.

Nous donnons un résumé des nouvelles qui n'ont pas encore été reçues par le fleuve:—

La *Gazette* de Londres du 28 avril contient les nominations officielles suivantes:

En date du 24—Sir J. C. Hobhouse, le très hon. J. Sullivan et sir C. Cockrell, commissaires pour l'Inde.

L'hon. colonel George Anson, garde-magasin de l'artillerie.

H. Labouchère, maître et surintendant de la monnaie.

En date du 25—Sir H. Parnell, paie-maître général et trésorier de l'ordonnance.

En date du 28—Le baron Duncannon, sir O. Stephenson et Alex. Milne, commissaires des bois, etc.

L'on devait donner un dîner public à sir R. Peel, à Londres, le 11 mai.

Lord Shaftesbury doit être associé à lord Duncannon dans la commission d'orateur de la chambre des pairs.

Les actions de la compagnie du Canada, le 29, étaient:—20*l*. payé, se vendant de 40*l*. à 41*l*.

La duchesse de Cambridge est attendue à Londres, d'Hanovre, dans la première semaine de mai.

M. et Mme O'Connell sont arrivés à Dublin le 27.

La France fait des levées considérables de marins, que l'on envoye à Brest.

La 'Société amie des enfans,' a déjà expédié 300 enfans dans les colonies anglaises, et à encore 136 garçons et 56 filles à son école. La société vient de faire un appel pécuniaire au public.

Londres, 28 *avril*.—M. le secrétaire Grant a rendu visite à lord Melbourne ce matin.

Au levé du Roi, tenu le 28, l'on ne mentionne aucunement que lord Amherst ait été présenté.

Lord Albert Conyngham a annoncé aux électeurs de Canterbury qu'il était survenu des circonstances qui l'avaient empêché de rentrer en office maintenant.

Havre, 25 *avril*.—La *Constitution* est parti d'ici hier pour Spithead, pour prendre de l'eau, et retournera vers le 28, et M. Livingston s'embarquera à bord pour les Etats-Unis.

Le *Courier Français* affirme, comme il dit, sur l'autorité même de M. Livingston, que l'arrivée de de ce monsieur à Washington sera le commencement de mesures hostiles contre la France. Les journaux de Londres, d'où nous tirons ces faits, les décréditent entièrement.

L'on dit que Louis Philippe expédiera le Général Bernard, sur une mission confidentielle aux Etats-Unis, relativement à l'indemnité.

Lord Elliot, le médiateur d'Angleterre, arriva à Lecumberi, lieu fixé par Don Carlos pour se rencontrer avec la junte de Navarre, le 18, et procéda avec la junte aux quartiers généraux des Carlistes, le lendemain, et son arrivée excita beaucoup d'enthousiasme.

Il parait que la baisse des grains est maintenant arrêtée, et aujourd'hui,(29) à Mark Lane, ils paraissent avoir haussé, plutôt qu'autrement.

Extrait d'une lettre en date de Londres, 28 avril, écrite par un monsieur très-respectable, qui a des relations avec le Canada:—

"Lord Amherst est encore ici, et il parait fort douteux qu'il y aille du tout."

Le *Vindicator* de Montréal de mardi, donne le détail d'un assaut fait dans la rue, sur la personne de son rédacteur (M. O'Callaghan), par M. Andrew Doyle, marchand de quincaillerie, dans lequel on dit que le rédacteur reçut plusieurs blessures à la tête par les coups d'un fouet à cheval. Des écrits insérés sur le *Vindicator* ont occasionné ce différend entre d'anciens amis.

Le *Vindicator*, la *Minerve*, et le *Canadien*, voient dans une dispute purement particulière, un attentat d'assassiner et de parti, et crient "au sang! au sang!" Il n'est pas extraordinaire que de temps à autre, les brutales et barbares insultes que prodiguent nos journaux, mènent à de pareils assauts. Ni les justes droits du public, ni ceux des particuliers, sont respectés par nos journaux. Le *Canadien* d'hier en donne une preuve. La *Gazette*, dit-il, "n'a menti," etc. De pareilles paroles adressées de vive-voix à un individu auraient comme de raison, eu pour résultat des voies de fait,—et ce n'est pas étonnant que tout homme ne soit disposé à respecter la règle de la presse, de ne rendre les rédacteurs responsables qu'à la loi, sans quoi, ils pourraient être les victimes du premier vagabond adroit qui voudrait leur imaginer des chicanes, et ainsi influencer le libre exercice de leurs opinions. La loi doit cependant, protéger la réputation des particuliers, et on aurait dû il y a long-temps, faire des exemples d'un abus aussi honteux.

Un correspondant du *Courier* de Londres, sous date du 28 avril, dit: "C'est à ma grande surprise "que je viens d'apprendre que le ministère Mel-"bourne a décidé d'approuver la nomination de "lord Amherst, comme commissaire du Roi dans "le Bas-Canada, pour raison que sa mission ne sera "que de *courte durée*, et de plus, pour cause qu'il "a appuyé le bill de réforme." Cette correspondance est probablement l'une de celle qu'écrivent et font circuler à foison MM. Roebuck et Chapman.

Il y a quelques vérités bonnes à dire au sujet de la réunion du 8, à l'école gratuite, faubourg St. Jean. Il n'y a pas eu *dix habitans* des campagnes, quelques parens des meneurs y inclus. Les quarante anglais possèdent à peine un seul pouce de terrein dans la ville, sept sont des garçons-tailleurs travaillant à la journée; deux des domestiques, trois des mineurs, plusieurs sont dépendans des meneurs, plusieurs disent avoir été trompés, plusieurs ont joués des roles qui les rendent méprisables à tout homme de sens. Tous ces signataires ont été à dessin disposés de manière à tromper le public, après avoir été recueillis ensemble. Cette imposture, ces détours, ces intrigues, qui ne sont du ressort que de très-petits esprits, ou de personnes ayant des vues très-suspectes, ont été délibéremment adoptés par plusieurs des membres de notre chambre, et appuyés par un nombre de citoyens. Les intriguans ont donc trompé ces citoyens, et ils ont voulu, pour seconder les intrigues d'agens à la solde du parti à Londres, contribuer par des moyens immoraux, à parvenir à leur but de se saisir, par l'élection des deux chambres, de toute la juste autorité de la mère-patrie, et rendre leur volonté la loi, après des déclarations hostiles à tous ceux qui veulent penser différemment à leur majorité injuste.

Nous regrettons d'annoncer que la tempête a fait essuyer des pertes sérieuses aux marchands de bois, dont les cageux étaient exposées alors. Plusieurs se brisèrent entre la Pointe-à-Puiseau et le bas du Richelieu; deux, appartenantes à M. McAlpine, se trouvaient au nombre de celles-ci. Elles contenaient au-delà de 4,000 plançons, dont près de 1700 sont à la dérive, et on emploi des personnes pour les sauver, à 2*s*. 6*d*. du plançon. Nous craignons qu'il ne soit que trop vrai que cinq hommes qui se placèrent sur un plançon lorsque le bois se dispersa, soient perdus, vu qu'on n'en a pas entendu parler depuis.

Antoine Delaquoi, jeune homme d'environ 14 ans, qui avait été convaincu de larcin aux dernières sessions trimestrielles des magistrats, a été de nouveau arrêté hier, sur une accusation d'avoir volé une montre d'or qu'il offrit en vente dans plusieurs places de la Basse-ville.

Un effort qui fut fait sur l'instant et qui aurait été suivi de sérieuses conséquences pour la paix et les propriétés des habitans de ce district, a trouvé heureusement et avec succès, de la résistance, mercredi après-midi, à la prison de Québec. Tous les criminels détenus, au nombre de soixante-et-un, conduits en apparence par Chambers, récemment incarcéré et chargé des crimes les plus atroces, étaient réunis dans la basse-cour et saisirent immédiatement une occasion de s'échapper, qui se présenta vers 4 heures de l'après-midi. La porte étant ouverte, pour faire entrer quelques charettes chargées de bois, ils s'y précipitèrent en masse et plusieurs auraient indubitablement gagné la rue, si le passage ne s'était pas trouvé obstrué par les charettes et le bois, ce qui donna à la sentinelle le temps de leur résister individuellement avec son fusil et sa baïonnette. Le gardien vola aussi à la scène, et dévançant hardiment les prisonniers, réussit à fermer la porte. Chambers était armé d'un lourd bâton et s'en servit furieusement. La garde militaire s'acquitta bien de son devoir et fut promptement assistée par un piquet des casernes des Jésuites.

L'on devrait aussi peu que possible, tolérer l'usage d'accorder une libre communication parmi les prisonniers, que le permet la nature de l'édifice. Cela accorde aux parties un moyen d'avancer leurs desseins et de former des plans qu'ils exécutent ensuite.

Le vent souffle du nord-est mais le télégraphe n'annonceut que deux voiles quarrées.

CONSEIL-DE-VILLE,—*Vendredi*, 12 *juin*, 1835.

On lut une lettre de M. François Buteau, demandant le paiement du terrein qu'il avait cédé à la corporation pour le marché Saint-Paul.

On lut une requête d'un *watchman* déchargé, nommé Blumster, demandant à être réintégré. Il disait, entre autres choses, qu'il avait été déchargé parce qu'il avait fait son devoir en allant dans une maison de réputation douteuse, pour chercher un nommé Develin, voleur de renommée, et cela pour obéir aux ordres qu'il avait reçus du capitaine du guet.

M. Glackemeyer, président du comité du guet et de l'éclairage, dit que si l'histoire de Blumster était vraie, le comité devrait être déchargé et Blumster réintégré. Malheureusement pourtant, pour cet homme c'était tout le contraire, et dans ce cas, il ferait motion que la requête soit renvoyée. M. G. raconta alors une histoire qui ne s'accordait nullement avec celle contenue dans la requête. Il paraissait que Blumster s'était mis dans un état qui le rendait indigne de confiance.

M. Robitaille, dans un long discours, parla en faveur de la réintégration de Blumster sur le motif que c'était un vieux et fidèle serviteur, et que c'était sa première offense.

Après d'autres discussions, la requête fut renvoyée, sur une division de 11 contre 4. (Hoffman, Robitaille, Jean Tourangeau, et Plamondon.)

Une semblable requête d'un autre watchman, nommé Charles Terrien, qui avait été déchargé pour avoir dormi sur son poste, fut aussi renvoyée *nem. con.*

M. Planté demanda à M. le maire si M. Black avait payé les £25 d'amende encourue par lui pour avoir refusé de servir comme conseiller, après avoir été duement élu.

M. Black désirait savoir s'il était obligé ou non, avant de payer l'argent.

M. Glackemeyer désirait voir la question décidée aussi promptement que possible vû que la corporation avait grand besoin d'argent (rire).

M. Black dit que lors de sa première élection, il avait offert l'argent à M. Baird qui avait refusé de le prendre, alléguant pour raison qu'il n'était pas autorisé à le faire. Peu de temps après, il (M. B.) avait vu sur les papiers publics que ses qualifications comme conseiller avait été le sujet de discussions dans le conseil de ville; et il avait résolu de tirer avantage de ce doute en gardant l'argent dans sa poche, jusqu'à ce qu'il se fut assuré de la vérité, pensant que c'était le meilleur plan de se tenir du bon bord de la question. S'il eut payé cet argent, et qu'après sa réélection, on lui eût dit qu'il n'était pas qualifié pour siéger dans le conseil, toute la consolation qu'il recevrait probablement pour ses £25, serait non pas la restitution de la somme, mais qu'on lui dirait que le conseil accepterait une autre somme semblable, s'il était disposé à la donner, (rire).

On concourut dans le rapport du comité du marché rejetant la requête de Samuel Tozer.

On concourut dans au rapport du comité des chemins, recommandant le paiement de la liste, se montant à £13 6 0½ et l'on accorda aussi l'achat de 60 flottes, à 1*s*. 6*d*. chaque.

Après avoir réglé quelques sujets peu importans, le conseil s'ajourna à lundi prochain afin de prendre en considération le grand rapport sur les *griefs*.

BUREAU DU SECRETAIRE DE LA PROVINCE,
Québec, 10*e Juin* 1835.

George Auldjo, Tancrede Boutillier et Turton Penn, écuyers, pour être Commissaires pour le Canal de Lachine.

Henry Reid, écuyer, Capitaine dans la Quarantaine à la Grosse Isle, pour être un des Juges à Paix pour le district de Québec.

Charles Fremont, écuyer, pour être Commissaire pour administrer et recevoir les Sermens, Qualifications et Souscriptions de toute et chaque personne ou personnes quelconques nommées ou qui seront ci-après nommées à aucun emploi dans la Province du Bas-Canada.

John Yule, écuyer, pour être Procureur, Solliciteur, etc

Marié:

Lundi, à St. Nicolas, par Messire Dufresne, Magloire Têtu, Ecuyer de St. Thomas, à Demoiselle Eleonore Guay, de St. Nicolas.

Decédés.

A St. Phillipe de Kildare, le 18, à l'âge de 44 Delle. Marie Josephte Julie Dambourgès, fille aînée de feu François Dambourgès, Ecuyer, et de défunte Dme. M. Josepthe Boucher.

A Verennes, à l'âge de 49 ans, dame Céleste Richard, épouse d'Aimé Massue, écuyer, seigneur des seigneuries Barreau, après une maladie de 30 mois.

GREFFE DE LA PAIX.
Québec, 11 Juin 1835.

NOTICE est par le présent donnée que partie des effets trouvés il y a quelque temps dans la maison de Jean Martel Bichard et d'Elizabeth Roberts, sa femme, qui n'ont point encore été reclamés, sont maintenant demandés par le dit Bichard et sa femme.—Avis est en conséquence donné qu'à moins que les dits effets ne soient identifiés par les personnes auxquelles ils peuvent appartenir, d'ici à VENDREDI prochain, le dix-neuf du courant, telle partie des dits effets qui n'aura pas été alors reclamée, sera remise aux dits Jean Martel Bichard et sa femme.

Par Ordre,
PERRAULT & SCOTT,
Greffiers de la Paix.

☞ A être inséré dans tous les Papiers-Nouvelles de cette cité, dans leurs langues respectives jusqu'au 19 du courant. P & S.

District de Québec, } savoir: }

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,
Québec, 10 *Juin*. 1835.

CONFORMEMENT à un ordre des magistrats, AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les livres des cotisations, qui doivent être prélevées durant la présente année, sous et en vertu des actes 56e Geo. III. chap. 9, et 59, Geo. III. chap. 5, (communément appelé les actes des chemins) ont été filés à ce bureau, où ils seront et demeureront tous les jours, (dimanche et fêtes exceptés) entre NEUF heures du matin et QUATRE heures de l'après-midi, pour inspection publique, afin que toutes personnes qui pourraient se croire lézées par le montant de telles cotisations, tel que fixées par le cotiseur pour l'année présente, puissent en appeler à la prochaine cour des sessions générales de quartier de la paix, qui commencera et siégera le DIXIEME jour de JUILLET prochain.

PERRAULT & SCOTT,
greffier de la paix.

☞ A être inséré en français et en anglais dans tous les papiers-nouvelles de cette cité pendant trois semains successives, depuis ce jour; et doit aussi être annoncé par le crieur dans les mêmes langues, dans les rues et faubourgs de la cité de Québec, avec toute la diligence possible.

LE soussigné informe très-respectueusement ses amis, et le public en général, qu'il a réuni son magasin de sa maison du pied de la rue Lamontagne à celui de L. Boivin & Cie., dans son ancien magasin, au coin du marché de la Basse-ville, ou les affaires se feront, de ce jour, aux noms et raison de METHOT & BOIVIN.

Le soussigné ne peut laisser passer cette occasion sans offrir ses plus sincères remercimens pour l'encouragement très libéral qu'il a reçu de toute les classes, et en particulier des premières maisons du commerce, et il sollicite respectueusement la continuation de leur faveur.

F. X. METHOT.

Québec, 1er mai 1835.

HACKETT & OAKSHOTT, Orfévres et Bijoutièrs, rendent leurs remercimens pour les faveurs passées, et prennent respectueusement la liberté d'informer leurs amis et le public en général, qu'ils ont transporté leur atelier de la rue Ste. Ursule au No. 13, rue St. Jean, en face de la rue du Palais, et porte voisine de M. Harvicker, Tobaconiste, et sollicitent une continuation des faveurs dont ils sont si reconnaissans. Tabatières d'or et d'argent, diamans et perles enchassés et communs, et tous articles de bijouterie et orfévrerie, exécutés à ordre. Vieille bijouterie et argenterie refondues ou pris en échange. Réparations de toute description, dans leur ligne, quelqu'inconséquentes, executées avec élégance, solidité et promptitude, a bas prix. Médailles faites à ordre; articles argentés, instrumens de musique réparés avec l'attention nécessaire.

N. B.—Epaulettes d'Officiers, galons, ornemens de casquettes et ceinturons, réparés.

A VENDRE.—Un LOT DE TERRE situé sur le chemin du Cap Rouge, (près du fleuve) à environ quatre milles de la ville ; contenant 10 acres. La situation est à tous égards, très-agréable.

S'adresser à J. H. KERR.

Québec, 17 janvier 1835.

A LOUER, pour une ou plusieurs années, UNE FERME considérable, située à environ trois milles de la ville, sur le chemin de Ste.-Foi: Pour les particularités s'adresser à

H. J. CALDWELL,

Québec. 9 janvier 1835. 40, rue St-Pierre.

VENTES PAR ENCAN·

Oranges.—Par PETER SHEPPARD, LUNDI MATIN, le 15 du courant, à DIX heures précises. aux Magasins de Messrs. David Vass & Cie. sur le Quai de Buteau, Cul-de-Sac.

CINQUANTE Boites ORANGES, maintenant en debarquement.

Québec, 13 Juin 1835.

Par MAXHAM & BOURNE, à leurs Magasins, LUNDI, 15 du courant, à UNE heure.

UN ASSORTIMENT GENERAL DE MERCHANDISES SECHES.

Québec, 13 juin 1835.

Par J. M. FRASER, MARDI prochain, 16 du courant, à UNE heure précise, à leurs Magasins.

DEUX Bales draps superfins,
2 Bales draps fins,
2 do. do. merinos.
1 caisse Indiennes Françaises,
1 do. Mousselines,
2 valise soiries, comprenant Gros-de-Naples, rubans, velours, &c.

Futaines, Beaverteens, et autres riches cotonades, pour clore des consignations.

Québec, 13 Juin 1835.

Chacolat, &c.—Par J. M. FRASER & Cie, LUNDI, 15 du courant, sur le Quai de Goudie, à UNE heure, sans réserve, debarquant maintenant du brigantin *Red Breast*.

150 QUARTS résine claire, No. 1.
50 do. do. No. 2.
90 do. brai, 90 quarts goudron
40 boites chocolat, 6 tierces de riz
18 do tabac de *Cavendish*, 5 quarts tabac en torquettes
10 quarts do. frisé supérieur en paquets, 1 lb. et 1½.
45 cents cigarres, en boites de 100 et 250.
10 quarts de noir, 3 quarts de miel
16 boites de sérop de citron, 5 balles coton à mêches.
12 paniers dotes comfites des Indes
30 grosses veilleuses, 2 bales d'amandes
15 cwt. liége, 50 grosses robinets de distileurs
2 quarts poignées de rideaux et poignées de commodes
10 doz. paires semelles de liége, 6 horloges pour comptoirs

—AUSSI—

Se debarquant de la barque *De Jersey*, venant de Jersey.
10 tonnes et 40 quarts de vinaigre de vin blanc
10 boites chandeiles de cire
20 caisses chapeaux d'hommes, cirés à calotte haute
15 douzaines ardoises, 10 100 crayons d'ardoises
24 boits ferblanc, 3 do. pipes 2 quarts verd de gris

—ET—

7 pipes vin de port de Tarragona, qualité supérieure

Québec, 10 Juin, 1835.

Par G. D. BALZARETTI, au Magasin des J. C. Reiffenstein, le LUNDI 22 du courant, SA SPLENDIDE COLLECTION DE LIVRES, consistant en :—

MERLIN,	en 26 Volumes,	4to.
Toullier,	15 do.	8vo.
Throplong,	6 do.	8vo
Code Civil, par Fenet,	15 do.	8vo
Pendectes de Justinien,	26 do.	8vo
Duranton,	4 do.	4to
Répertoire de Gogat,	17 do.	4to
Les Œuvres de Pothier,	8 do.	4to
Les Œuvres de D'Aguesseau,	13 vols.	4to
Les Œuvres de Denizart,	9 do	4to
Style du Notaire, par Mossé,	8 do	8vo
Publius Ovidius Naso,	10 do	8vo
Pindari Carmina,	3 do	8vo
Virgilius Maro,	8 do	8vo
Dictionnaire du Digeste,	2 do	4to
Voyage du Jeune Anacharsis,	8 do	8vo
Droit Romain, par Le Clercq,	8 do	8vo
Les Œuvres de Pothier complets,	23 do	8vo
Dito dito,	2 do	8vo
Les Œuvres de Cochin,	6 do	4to
Les Œuvres complets de Ciceron,	31 do	8vo
Dictionnaire Universel de Romare,	31 do	8vo
La Sainte Bible traduite d'après les Textes Sacrés de Genoupe,	22 do	8vo
Théologie de Petrus Collet,	7 do	8vo
Titus Livius Patavinus	10 do	8vo
Poetae Latini Minores.	8 do	8vo
Atala & René de Chateaubriand, en grand 8vo.		
Dictionnaire de Découvertes de France, par une Société de gens de Lettres,	17 do	
Suetonii,	2 do	8vo
Théologica de Petro Dens,	7 do	8vo
L'Iliade d'Homère,	4 do	8vo
Histoire de tous les peuples,	4 do	8vo
Quintus Curtius,	3 do	8vo
Statius, 4 vols. 8vo. avec cartes.		
Monographie des Dermatases		4to
Les Georgiques de Virgile,		4to
Claudiani Opera Omnia,	3 do	8vo
Code de Commerce,	3 do	8vo
Caius Cornelus Tacitus,	6 do	8vo
Œuvres de Thomas, de l'Academie Française,	6 do	8vo
Lacré,	7 do	
Vertot, Histoire des Révolutions,	7 do	8vo
Œuvres de Senèque,	14 do	
Pardessus,		8vo
Comus	2 do	8vo
Histoire de France, par Anquetil,	14 do	
Theologica de Ludovico Bailly.	8 do	8vo
Histoire des Américains avec des planches,	6	
Œuvres complets de Molière,		Doré sur tranche.
Dito do. de Racine,		
Dito do. de Lafontaine,		
Voyage en Amérique, par Chateaubriand,		
Grammaire de Rivarol,		
Dito de Wailley,		
Dito Anglaise et Française de Boyer.		
Les Œuvres de Ciceron,	31 vols.	8vo
Lettres de St. François de Sales,	5 do	8vo
Œuvres de Bosuage,	2 do	folio.
Fables choisies de Lafontaine,	4 do	folio.
Dictionnaire de l'Académie,	2 do	folio.
Quinctitioni de Oratoria,		folio.
Les Jardins, par l'Abbé de Lille,		folio.
Opera Ciceronis,		folio.
Loix Ecclésiastiques,		folio.

Avec environ 1000 autres Volumes.

☞ Les conditions seront libérales.

Québec, 11 juin 1835.

BUREAU DE MEDICINE DE QUEBEC,
Hotel-Dieu, 2 Juin.

IL y aura une Assemblée Trimestrielle des Membres de ce Bureau, pour l'examen des Candidats à l'étude et à la pratique de la médecine LUNDI le 6e jour de juillet prochain, à DEUX heures de l'après-midi

J. Z. NAULT, Secrétaire.

LE COMMISSAIRE-GENERAL *recevra des propositions* jusqu'au midi du VENDREDI, 19 du mois de JUIN, de personnes qui désireraient ENTREPRENDRE DE FOURNIR LES PROVISIONS et autres articles, pour l'usage de l'hôpital Militaire de Québec, à commencer le 1er juillet, et à finir le 31 mars 1836.

Bœuf frais—par livre
Beau pain de bled—par livre
Patates—par 14 livres
Riz—par livre
Barley pearl—par livre
Farine d'avoine—par livre
Thé souchong et noir—par livre
Cassonade—par livre
Sel au minot—par livre
Légumes (suivant la saison), de qualité approuvée
Lait—par pinte
Arrow-root (Bermude)—par livre
Sagoû—par livre
Poules—pour chaque
Œufs—pour chaque
Eau-de-vie et rum—par pinte
Porter anglais, en bouteille par pinte
Bierre de table et bierre de Québec, en bouteilles, par pintes
Vin de Madère et de Porte—par pinte
Vinaigre de vin blanc—par pinte
Savon—par livre

Le paiement sera fait en la manière usitée, en courant d'Halifax, au bureau du Commissariat, où l'on recevra de plus amples informations, en faisant application.

Commissariat du Canada,
Québec. 9 juin 1835.

BUREAU DU TRESORIER DE LA CORPORATION,
Québec, le 12e de Juin 1835.

LE soussigné, Trésorier de la Corporation de Québec, donne par le présent AVIS PUBLIC, que les livres de Cotisation, pour la présente année, sont actuellement en sa possession ; toutes personnes propriétaires de maisons ou emplacemens ou qui possèdent des voitures à ressort, des chevaux ou des chiens, et toutes personnes depuis l'âge de 21 à 60 ans, disposées à composer et acquitter leur composition personnelle sont requises de lui payer telles taxes ou droits respectifs, portés sur les dits livres de Cotisation le, ou avant le QUATRIEME jour de JUILLET prochain, en conformité à l'Acte de la 39e. Geo III. Cap. 5 section 34. à son Bureau No. 12, rue des Pauvres, lequel sera ouvert tous les jours, (les dimanches et fêtes d'obligation exceutés,) depuis NEUF heures du matin jusqu'à QUATRE heures de l'après midi.

Par ordre du Maire,
FREDk. D'ESTIMAUVILLE,
Tr. C. Q.

AVERTISSEMENT.—Le soussigné ayant été ce jour appointé par le Cour du Banc du Roi, curateur à la succession vacante de feu Jean Baptiste Maltinucio, ci devant de Québec, marchand, décédé, au lieu et place de Mr. George Welling destitué de sa curatelle à la dite succession par jugement de la dite Cour en date du 11 Juin courant, informe les personnes qui doivent à la dite succession qu'il exige qu'elles payent immédiatement entre ses mains le montant de ce qu'elles peuvent devoir ; et prie celles qui ont des réclamations contre la dite succession de lui produire leurs comptes duement attestés.

G. D. BALZARETTI,
Québec, 12 juin 1835. Curateur.

BIBLIOTHEQUE DE QUEBEC.

AVIS.—La Bibliothèque de Québec sera fermée depuis le MERCREDI 3 du courant, jusqu'au LUNDI 22, lorsqu'elle sera ouverte de nouveau, (avec une addition de plusieurs ouvrages utiles et amusans,) à l'ancien Bureau de la Poste, Haute-Ville.

Par ordre des Syndics,
F. H. ANDREWS,
Québec, 1er juin 1835. Bibliothécaire.

MAXHAM & BOURNE ont à vendre Eau de-vie, Genièvre, Vins, Savon et Chandelles de Liverpool et de Montréal, Moutarde, Peintures de toutes couleurs, Vitres, Papier Post, Pot et à Enveloppe.etc. etc.

Québec, 13 juin 1835.

DEBARQUANT
AU QUAI DE BUTEAU CUL-DE-SAC.

VINGT-CINQ boites d'ORANGES, dans la meilleur condition.

DAVID VASS & Cie.

Québec, 13 Juin 1835.

ATTENDU JOUNELLEMENT PAR MER.

25 TIERCES de RIZ de la Caroline, nouvellement battu,

—Aussi—

50 Quarts et boites de Tabac en torquettes, *Ladies Twis* et Tabac de Cavendis.

DAVID VASS & Cie.

EFFETS non reclamés,
Adressés au, Col. Delatre, Drummondville, Haut-Canada. } 1 quart de verrerie, à bord du William Windgate, Liverpool.

Point de marque, un rouleau de plomb en feuillle.

Les articles susdits débarqués de la Barque *Captain Ross*, D. Morton, Maitre de Liverpool, ont eté envoyés au magasin du Roi, et s'ils ne sont reclamés dans le tems prescrit seront vendus selon la loi.

HENRY W. WELCH.

10 Juin, 1835.

MAISONS A LOUER, SUR LE CAP

La maison maintenant occupée par là Lord Eveque de Quebec.

Aussi—La Maison, en arrière, ci-devant occupée par eu P. E. Desbarats, Ecuyer. S'adresser à M. William Cowan, Bureau de la Gazette.

Québec, 21 mars 1835.

A VENDRE OU A LOUER.

LA Seigneurie "du Grand Etang," située au Bas du Fleuve St-Laurent, dans le District de Gaspé ; avec ensemble les giémens de pêches, berges et autres ustenciles, &c.

JACQUES LE BLOND.

Québec. 27 Janvier, 1835.

A VENDRE OU A' LOUER, cette grande maison neuve et terrein spacieux, bien fourni d'arbres fruitiers des plus rares, avec écurie et remise, situés dans la Paroisse de la Ste. Famille, Ile d'Orléans, le tout est bien calculé pour une résidence de campagne d'une famille respectable ou un monsieur qui aime la chasse. S'adresser au

Dr. CLARK.

Ile d'Orleans, 1er mai, 1835.

A LOUER.

UNE Maison située au Faubourg St. Jean, rue St. George, bien connue par la lougue résidence du Capitaine Thomas. Les jours les plus convenable pour visiter la maison sont les Lundis et Mardis, entre midi et deux heures.

S'adresser à
M. BERTHELOT.

Québec. 15 février 1835.

A LOUER.—Toute la maison occupé par le soussigné, située en cette Haute Ville, au coin des rues Buade et du Trésor.

LOUIS PANET.

Québec. 9 Avril 1835.

A LOUER pour une année ou plus, tout ce quai étendu et commode, joignant la nouvelle Douane, dans la Basse-Ville de cette Cité, avec différens magasins.—S'adresser à M. John McLeod, marché de la Haute-Ville, ou au propriétaire,

JAS. REYNAR.

Québec, 7 mars 1835.

A LOUER.—Cette maison spacieuse et commode, No. 45, rue St. Jean, en dehors de la Porte St. Jean, ci-devant occupée par M. le Juge KERR. Dans la cuisine, est un excellent puits et il y a une remise et une écurie pour quatre chevaux. Le loyer sera médiocre.—S'adresser à

JOHN STRANG,
6 Juin, 1835. Quai de la Reine.

A LOUER.—Une maison près l'Eglise de St. Charles, avec de jolies dépendances, commode pour une famille qui desirerait passer l'Eté à la Campagne,—S'adresser à

J. CHABOT, Avocat, Québec.

9 Avril 1835.

ON A BESOIN d'un JEUNE HOMME qui a été accoutumé à servir dans un magasin d'Epiceries ; il faut qu'il possède les deux langues, et soit muni des meilleures recommandations. S'adresser à ce Bureau.

Québec. 3 Juin 1835.

PERDUE, hier (Mercredi,) une TRAITE de M. William Brown, acceptée par M. Croft, pour £25, payable à 3 mois de date, et dont le paiement a été arrêté. Quiconque l'aura trouvée, recevra une récompense en la remettant au soussigné.

G. D. BALZARETTI.
Québec, 4 juin 1835. rue du Palais. No.

AVIS.
SALLE DU CONSEIL DE VILLE.
Montreal, 16 Mai 1835.

LE Conseil de Ville de la Cité de Montréal, ayant résolu dans sa séance d'hier (Vendredi, 15 mai 1835,) de s'adresser à la prochaine Session de la Législature de cette Province, pour en obtenir un Acte autorisant un EMPRUNT D'ARGENT pour faire l'acquisition de la propriété substituée appartenant à la succession de feu Sieur BASILE PROULX, rue St. Paul, en cette ville, pour faire de son Emplacement une addition au NOUVEAU MARCHE, que le Conseil de Ville propose d'étendre, à travers la grève et le fleuve jusqu'à trois cents pieds au Sud-Est de l'ancien quai de la Rue des Commissaires ; donnant à cette partie additionnelle de la dite Place de Marché une largeur de quatre ou cinq cents pieds le long du fleuve: et le Conseil de Ville ayant aussi résolu de se faire autoriser par le dit acte à pratiquer un CANAL PUBLIC dans toute la largeur de la dite partie additionnelle de la Place du Marché et au-delà pour conduire les immondices de la ville jusqu'au-dessous des casernes, de même que d'élever des *lieux d'aisance* publics de distance en distance.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'application sera faite par le Conseil de Ville à la Législature Provinciale pour la passation d'un Acte aux fins que ci-dessus ; afin que toutes personnes y intéressées en puissent avoir connaissance et se conduire en consequence.

Par Ordre du Montréal,
P. AUGER, Sec. C. V.

LA soussignée, commune en biens avec feu son mari, Joseph Pacaud, écuyer, en son vivant, marchand, des Trois-Rivières, et Tutrice élue en justice a ses enfans mineurs, prévient le public et particulièrement les débiteurs de sa ci-devant communauté avec son défunt mari, ainsi que ses propres débiteurs, de ne payer qu'à elle-même, et non à d'autres, à moins qu'ils ne montrent une autorisation par écrit signée d'elle, sous peine de payer deux fois.

ANGELIQUE B. PACAUD.

Trois-Rivières 2 juin 1835.

AVIS.—La plus riche COLLECTION DE LIVRES étrangers sur la Loi, la Littérature, les Classiques et la Religion, qui ait jamais été importée dans ce pays, est maintenant exposée et offerte en vente par le soussigné.

J. C. REIFFENSTEIN.

Québec, 1er juin 1835.

AVIS.—Le Soussigné ayant été duement nommé sindic de la succession de John McPhee, ci-devant épicier sur la rue St. Paul, pour retirer et percevoir tous les argens dus à la dite succession—tous ceux qui doivent à icelle sont avertis que s'ils ne payent immédiatement au soussigné, leurs comptes seront mis entre les mains d'un Avocat pour collection.

JOHN FISHER,
Basse-Ville, place du Marché.

Québec, 6 Juin 1835.

LE Soussigné ayant été duement élu Curateur a la Succession de feu M. George Elliot, en son vivant marchand-commis dans un Bureau de Commerce, prie tous ceux qui ont des demandes contre la dite succession, de les présenter duement attestées, sous trente jours de cette date, comme les effets maintenant entre les mains du Curateur seront vendus par encan à l'expiration de ce terme, et les provenus seront divisés immédiatement entre les créanciers. Tous ceux qui doivent à la succession sont priés de payer sans délai, et aussi toutes personnes qui ont en leur possession des papiers ou autres effets, de les remettre sans délai entre les mains du dit curateur.

R. SYMES,
Curateur de succession de feu George Elliot.

Rue du Palais, 6 juin 1835.

LES soussignés offrent en vente :—
100 quarts Lard supérieur (prime)
200 do do (prime mess)
50 tinettes Beurre du H. C.
10 barils Saindoux supérieur
40 balles de Tabac en feuilles de la Virginie
1 caisse de Cigarres supérieurs, [marque de Brown]
100 boites de Savon de Montréal
Vin rouge de Sicile, Whiskey de Montréal, Raisins, Farine d'Avoine, Barley, etc.

—AUSSI,—

Attendus tous les jours de New-York :—
100 quarts de Résine
100 do Brai
50 do Goudron
40 tierces de Riz nouveau

TORRANCE & YOUNG.

Québec, 4 juin 1835.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNE'S.

FLEUR Superfine, Fine et Moyenne,
Sel de Liverpool,
Charbon de Newcastle et de Sunderland,
Briques, et bouteilles à vin.

JAS. HAMILTON & Cie.

A VENDRE par les soussignés :—
25 quarts suif à chandelle de Russie,
500 boites du meilleur savon de Liverpool,
300 boites vitres, de grandeurs assorties,
110 quarts cloux et fiches,
} Par le *John Francis* de Liverpool.
10 balles Osnaburgh,
8 do. toile à draps de Dundee
15 do. toile à voiles blanchie et non blanchie,
10 do. lignes et ficelles assorties
} Par l'*Isabella* de Dundee.

—AUSSI—

Un assortiment de Cordage à patente, fil carret, et corde blanche, &c. &c.

J. M. FRASER & Cie.

Québec, 25 mai 1835.

A VENDRE par le Soussigné :—10,000 madriers d'épinette, 12 x 9 x 3, de première et seconde qualités.
2,000 madriers de pin rouge, 12 x 9 x 3 seconde qualité.
2,000 do do 8 x 9 x 3
Lattes de pruche
10,000 planches de pin, pour le marché des Iles.

JAMES B. EDIE.

Rue St. Paul, Québec, 18 mai, 1835.

SEL à VENDRE,—10,000 Minots de SEL, livrable à bord ou sur le quai. S'adresser à

JAMES HAMILTON & Cie.

23 mai 1835.

LES Soussignés, Agens pour la vente des clous, dits *(beaver cut nails)* comme aussi de cardes à moulins et à mains, auront toujours en main un assortiment et pourront fournir les commerçans à des taux modérés.

J. M. FRASER & Cie.

Québec, 16 mai 1835.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNES.

BRAIE, Résine, Esprit de Thérébentine, Cordage, étoupe, Vernis, Bouchons, balets de tapis, Chandelles, Lard Irlandais, Bœuf de prime et prime mess, Pois.

Eau-de-vie de Cognac en pipes et en quarts, Genièvre de Hollande, en dito, et en caisses, Cassonade.

Vin de Madère, Sherry et de Port.

RODGER DEAN & Cie.

Québec, 25 mars 1835.

Charbon de Newcastle et de Sunderland.

RECEMMENT ARRIVE' et à vendre par les Soussignés, Charbon de Newcastle et de Sunderland, pour grille—qui se débarque maintenant et sera livré tout criblé.

Aussi—Une cargaison de charbon supérieur pour l'usage des forgerons.

JAS. HAMILTON & Cie.

A VENDRE.

60 TONNES de rum de la Jamaïque, la plus grande partie reçue récemment de Liverpool, et d'une qualité supérieure.
25 Tonnes de Rum de Demérara, qui se débarquent maintenant ; fort,
Sucre de la Jamaïque, en boucauts, tierces et quarts,
Jus de Citron, en barriques, pieces et quarts,
Piment, Fil à Saumon, douves de chêne rouge, dollées.

D. FRASER.

Rue Champlain, Québec, 25 mai 1835.

LES soussignés ont à vendre, à leurs Magasins, coins des rues St. Pierre et St. Paul, ci-devant, occupés par Wm. Budden & Cie , les articles suivans, savoir :—
Fer anglais, rond, quarré et plat, grosseurs assorties
Fer à cercles, fer du Canada, double et simple
Acier de Crowley, tempéré et fondu
Superbes clous à cheval et à bardeaux, du Canada
Enclumes, étaux, bêches, pelles et poêles
Chaînes pour radeaux, de fer
Grilles, poêles du Canada, cambuses pour vaisseaux
Plomb en feuille et en barre, plomb à tirer, assorti
Poudre B, F, FF, FFF, et en boîtes
Cordage, fil de cordonniers
Vitres, huile de lin bouillie et crue
Eau-de-vie de Cognac, vin rouge d'Espagne, pipes.

AUSSI,

Chaines à patente, d'Acraman, et ancres pour vaisseaux de 50 à 600 tonneaux

GOLDSWORTHY, TOWNSEND & Cie.

Québec, 3 mars 1835

A VENDRE.

8 PIECES } Du meilleur vin de Madère,
22 Quarts, } reçus par l'Eleutheria de Londres.

—AUSSI—

2 Demi quarts de veritable vin rouge de Constantia reçus par la même voie, c'est un article qui n'a peut-être jamais été importé pour ce marché, et se vend à Londres un Louis la Bouteille.

—ET—

75 Caisses de véritable Genièvre de Hollande,
50 Paniers de Champagne.

J. D. BALZARETTI,
Québec. 30 mai 1835. Rue du Palais. No. 9.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA Société de HOLCOMB & LATHAM, est de ce jour dissoute par consentement mutuel. Les affaires seront, à l'avenir, transigées par R. Latham, seulement, lequel paiera toutes les demandes contre Holcomb & Latham et est autorisé à retirer toutes leurs dettes.

S. R. HOLCOMB.
R. LATHAM.

Québec. 15 mai 1835.

R. Latham est autorisé à percevoir toutes les créances du soussigné. S. F. HOLCOMB.

Québec, 15 mai 1835.

R. LATHAM offre en vente, les articles suivans au ci-devant magasin de Holcomb & Cie. coin des rues St. Paul et St. Pierre :
2000 quarts de farine superfine, fine et moyenne
600 quarts de dito sure
150 do. de lard, *Prime Mess, Mess & Prime*,
80 tinettes de beurre
60 do. de saindoux
70 boîtes de chandelles
50 quarts de pois.

AUSSI.

Tabac en feuille, biscuit en sacs, houblon, crackers de Boston, langues en barrils et demi barrils ; jambons, balais à tapis, &c. &c.

R. LATHAM.

Québec, 15 mai 1835.

A VENDRE, par ATKINSON, USBORNE & Cie.

10,000 MADRIERS de pin rouge, de 2½ pouces d'épaisseur, descendus l'année dernière, et maintenant au Cap Rouge.

Québec. 16 mai 1835.

A VENDRE sur le QUAI DE BUTEAU, Cul-de-Sac :—
100 bales Tabac en feuilles de la Virginie
10 boucauts Tabac du H. C.
100 quarts tabac en torquettes
75 demi-quarts dito
3 sacs de café
3 bales dito de Mocha
6 quarts d'indigo
5 pipes Genièvre de Hamburgh
8 tonnes de Whiskey
30,000 Cigarres de la Havanne
75 sacs de riz
50 do de poivre.

—AUSSI—

Lard, Bœuf, Farine d'Avoine, Orge, Avoine, Pois.

D. VASS & Cie.

VINS FRANCAIS A VENDRE.

LE soussigné offre en vente :
Vingt caisses Vin Français, récemment arrivé,
Vin d'Hermitage blanc et rouge,
Vin Côte rôtie do. do.
Vin St-Perry blanc grand mousseux et non mousseux

Le tout garanti de la première qualité qui ait jamais été importée en ce pays.

G. D. BALZARETTI,
8 Juin 1835. No. 9. rue du Palais.

A VENDRE par les soussignés—
100 quarts de fleur superfine
40 demi-quarts dito dito
500 quarts fleur fine
100 dito dito moyenne
50 dito dito rejetée

—AUSSI—

Rum de la Jamaïque et de Berbice
Vin de Sherry, en pipes, barriques et quartaut.

P. & D. BURNET,
Chambres Commerciales.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU OUEST DE L'ECOSSE.

LES Soussignés sont autorisés par la Compagnie d'Assurance du Ouest de l'Ecosse, à assurer les propriétés de toutes descriptions, contre les pertes ou dommages par le feu, aux conditions les plus raisonnables et de régler ici toutes pertes qui peuvent avoir lieu, aussitôt que le montant en sera prouvé.

RODGER, DEAN & Cie.

Québec, 28 mars 1835.

L'ALLIANCE BRITANNIQUE ET ETRANGERE.

COMPAGNIE d'Assurance de Londres pour la vie et contre l'Incendie, établie par acte du parlement en 1824, capital £5,000,000 stg.

Cette compagnie continue à assurer les biens de toutes espèces contre toute perte ou dommage causés par le feu, conditions les plus modérées.

FORSYTH WALKER, & cie.

AVIS.—Le soussigné ayant transporté son Bureau d'Encanteur et Courtier ou lieu bien connu, No. 9, rue du Palais, vis-à-vis de l'Albion-Hotel, et ayant des dépendances considérables, de grandes voutés à l'épreuve du feu, et reconnaissant les faveurs qu'il a déja reçues depuis qu'il a commencé son ci-devant établissement, il en sollicite, avec confiance, une continuation, et et il espère que par son attention aux intérêts de ses amis et ses pratiques, l'on verra qu'il leur rendra justice et qu'il recevra ce support qu'il sollicite humblement.

G. D. BALZARETTI.

Québec, rue du Palais, 2 Mai 1835.

A VENDRE AUX TROIS RIVIERES.

UNE Maison de Pierre à deux étages solidement construite, avec superbes caves, glacière, puits remise et étables, située près de la cours de justice, et maintenant habité par M. Bostwick, Ecuyer; la moitié du prix d'acquisition peut rester sur la maison, le restant étant payable à des temps faciles. On en donnera possession le 1er Mai.—S'adresser à

C. H. Veuve BLACKSTONE, Trois-Rivières.
JOHN JONES, le jeune, Québec.

Québec. 31 mars 1835.

AVIS.—Les soussignés transigeront des affaires à Québec, comme ci-devant, sous le nom de Wm. Budden & Cie. par le moyen de leurs Agens J. M. Fraser & Cie. les quels auront constamment en main, un assortiment de quincaillerie, chaines, vitres, plomb à tirer, plomb, en feuille peintures, etc.

Et de leur manufacture.

Clous coupés, de toute description, cardes à lain pour moulins et à mains, haches d'acier.

BUDDEN & VENNOR.

Montréal, 18 mai 1835.

AVIS.

LES soussignés s'étant associés comme négocians dans toutes les branches, sous le nom et raison de TORRANCE & YOUNG, offrent leurs services pour la vente d'aucuns effets confiés à leurs soins, ainsi que pour l'achat des produits des Iles. Ayant loué les premices étendues, sur le quai de McCallum, ils sont prêts à recevoir des effets pour vente au emmagasinage.

DAVID TORRANCE.
JOHN YOUNG.

Québec, 20 mai 1835.

DEBARQUANT MAINTENANT sur le Quai de BUTEAU, Cul-de-Sac, et à vendre :—
50 petites boites beurre excellent,
100 boites chandelles
100 do savon
20 caisses Thé Hyson Skin
5 do do Young Hyson
1 caisse contenant thé Hyson en boîtes,
20 caisses de Thé Bohea.

D VASS & Cie.

A VENDRE :—HUILE DE LIN bouillie et crue, en quarts de 30 jusqu'à 70 gallons.

JOHN GRANGER,
6 juin 1835. Rue du Sault-au-Matelot.

AVIS.—Les Soussignés étant entrés en société à commencer du premier du courant, continuent les affaires ci-devant conduites par eux sous les noms de George Symes & Fils et Robert Pope Ross sous le nom de Symes & Ross.

GEO. BURNES SYMES.
R. P. ROSS.

Québec. mai, 1835.

LE soussigné a transporté son ETUDE au N°3, Rue ST. LOUIS, près de la Cour de Justice, en la maison dernièrement occupée par M. Geo. Welling voisine de celle de A. Gugy, Ecr. Avocat.

LOUIS PANET, Notaire.

Mai, 1835.

ROBERT CAIRNS, Junior,
MARCHANT TAILLEUR,
No. 20, Rue de la Montagne,

INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il a reçu par le Cherub, partie de son assortiment d'été, consistant en draps superfins, casimirs, *valentias*, soie fleurie et velours, drills, *contoons* florentines, mérinos, etc. etc.—Aussi un petit assortiment choisi de chapeaux de messieurs, bretelles, gants, cols et une variété d'autres articles.

Québec, 21 mai 1835.

LE Soussigné, previent ses amis et le Public qu'il a transporté son magasin dans la maison ci-devant occupée par Me. F. Méthot ou il aura toujours un des meilleurs assortiment de Cuir ; et aussi Tabac en torquette, Tabac en poudre, Sigarres St. Eustache, Lard, Saindoux, etc. etc. etc. etc.

CHARLES F. PRATT.

Coin des Rue Lamontagne et Sault aux Matelot.
Québec. 2 Mai 1835.

AVIS.—Tous ceux qui doivent à la succession de feu William Finlay, en son vivant, de Québec, marchand, sont requis de payer immédiatement au Soussigné, à son Bureau, No. 16, rue St. Louis, et ceux qui ont des demandes contre la dite succession, sont priés de présenter leurs comptes, dûment attestés.

R. H. GAIRDNER,
Seul Exécuteur.

CHAMBRE D'ASSEMBLE'E
Québec, 3e. Février 1810.

RESOLU,—Qu'après la fin de la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont ou des ponts ; pour régler quelque commune, pour régler quelque chemin de barrière ou pour accorder à quelqu'individu ou à des individus quelque droit ou privilége exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque acte du Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se proposera de faire dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du district, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte de l'Eglise des paroisses qui pourront être interessées à telle application ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, au moins, avant que telle pétition soit présentée.

12 Mars, 1817.

Resolu —Qu'à l'avenir cette Chambre ne recevra des pétitions pour des bills privés que dans les premiers quinze jours de chaque session.

22e. Mars, 1819.

Resolu,—Q'après la présente session, avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont de péage, la personne ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour un tel bill, en donnant la notice ordonnée par la règle du troisième février mil huit cent dix, donneront aussi de la même manière un avis notifiant les taux qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilége, l'élévation des arches, l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des cajeux, cages, ou bâtimens, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un pont levis ou non.

4e. Mars, 1824.

Resolu,—Que tout pétitionnaire demandant un privilége exclusif, déposera entre les mains du greffier de cette chambre une somme de vingt-cinq livres avant que le bill pour tel privilége exclusif soit passé à la seconde lecture, pour payer en partie les dépenses du dit bill privé ; laquelle somme sera remise aux pétionnaires s'ils n'obtiennent pas la passation de la loi.

(Attesté)
Wm. B. LINDSAY, greffier assemblée.

Les Imprimeurs de Gazettes et autres papiers publiés en cette Province, sont priés d'insérer les résolutions ci-dessus dans leurs papiers respectifs dans les langues dans lesquelles ils sont publiés, jusqu'à la prochaine assemblée de la législature.

BUREAU DU GREFFIER.
Chambre d'Assemble'e,
Québec, 17 Avril 1835.

LE Greffier de la Chambre d'Assemblée recevra des propositions jusqu'à l'ouverture de la prochaine Session pour l'Impression du Journal, Appendice, Bills et autres ouvrages de la Chambre d'Assemblée. pour les dits ouvrages être donnés à la personne on aux personnes qui feront les propositions les plus bases et les plus avantageuses, en un ou plusieurs Contrats, cependant, devant renfermer en entier au moins un des articles ci-dessous mentionnés.

Les dites Propositions devant être faites dans la formes suivante, savoir :

	1er 100.	2d 100.
JOURNAL.		
Chaque Feuille d'Impression sur bon Papier, en Cicero, et même format que les Journaux des années dernières, ouvrage uni,		
Dito do. do. avec réglettes et chiffres, - - - -		
APPENDICE.		
Chaque Feuille d'Impression même format, mêmes matériaux même caractère que le Journal, ouvrage uni - - -		
Dito do. do. avec réglettes et chiffres, - - - -		
Dito do. do. en Philosophie, ouvrage uni, - -		
Dito do. do. avec réglettes et chiffres, - - - -		
Dito do. do, en Petit Romain, ouvrage uni, - -		
Dito do. do. avec réglettes et chiffres, - - - -		
Dito do. do. en Petit Texte, ouvrage uni, - -		
Dito do. do. avec réglettes et chiffres, - - - -		
BILLS.		
Chaque Feuille sur le format ordinaire, bon Papier, en Cicero, Rapports de Comités. Communications de l'Exécutif et autres Documens. qui doivent faire partie du Journal ou de l'Appendice, dont l'Impression sera ordonnée et faite pendant la Session.		
Par 1000 M de composition.		
Pour le Papier et l'Impression par 100 Feuilles, - - -		
Pour les mêmes ouvrages à être faits pendant la vacance séparément du Journal ou de l'Appendice, - - - - -		
Par 1000 M de composition,		
Pour le Papier et l Impression par 100 Feuilles, - - -		
Pour Lettres, Circulaires, Blancs et autres Impressions non comprises dans les classes ci-dessus.		
Par page d'Impression de 2000 M.		

N. B.—Des échantillons du Papier devront accompagner les propositions.

Wm. B. LINDSAY,
Greff. Assemblée.

☞ L'Editeur de la Minerve est prié d'insérer la notice ci-dessus jusqu'à la prochaine assemblée de la Législature.